

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 26 OCTOBRE 2021 à 14h00

Salle Mistral de la Base Nautique du Port d'Hyères



SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents (Membres) :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Îles - Plages
Monsieur ROUSSEL – Représentant le Concessionnaire
Monsieur SALSOU, Représentant la CCI du Var
Monsieur HENRY – Représentant de la SNSM
Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur CARATALLA – Représentant des usagers du port
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel

Etaient invités :

Monsieur L'HENAFF, Chargé de Mission DGA
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement
Monsieur HILY, président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement
Madame VIZIALE – Présidente Association les Amis du Niel
Madame BOUTIN - CCIV Maître de Port du Niel
Monsieur BELLON – Chef de projet Développement Durable à la Métropole
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Monsieur ESSELIN, invité exceptionnel à la demande de M.RICCA
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires (Membre suppléant)
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur RICCA – Représentant des usagers du port du Niel

Envoi des Convocations par mail le 8 Octobre 2021

Envoi des Documents par mail le 15 Octobre 2020

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil Portuaire du 20 Novembre 2020.
2. Projet de délibération : Reprise en régie + Rapport du Maire sur le choix du mode de gestion
3. Projet de délibération : Création de la régie et validation des statuts
4. Projet de délibération : Désignation des Membres des conseils d'exploitation
5. Projet de délibération : Désignation du Directeur des Régies
6. Projet de délibération : Recrutement de l'agent repris
7. Projet de délibération : Commande publique- Evènementiel- Acquisition d'illuminations et achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations – Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert-
8. Projet de délibération : Commande publique-Port-Travaux Maritimes et prestations en sites maritimes et fluviaux- Accords-cadres à bons de commande- Mise en Appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h06 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

En préambule, M.BRUNEL est heureux de présenter M.L'HENAFF, appelé à remplacer M.SANGUIGNOL au poste de Directeur des Ports d'Hyères et lui passe la parole.

M.L'HENAFF se dit particulièrement content de sa présence à ce conseil portuaire qu'il décrit comme son premier en tant que futur directeur. Etant Hyérois, il connaît bien le port du Niel qu'il aime particulièrement. Il se présente comme un ingénieur hydraulicien ayant longuement travaillé pour les services de la ville d'Hyères qui l'avait recruté pour procéder à la rénovation de la station d'épuration de l'Almanarre. Durant sa carrière, il a beaucoup travaillé dans l'eau potable (entretien de tous les réseaux de la ville d'Hyères) et dans la protection contre les inondations dans un système extrêmement contraint (réaménagement des berges du Roubaud et du Gapeau). Cette expérience lui a permis d'acquérir une certaine compétence dans le montage de dossiers réglementaires et la conduite de projets. Quand la Métropole a repris la compétence de la gestion des eaux et de l'assainissement, il a intégré ses services pour travailler sur le dossier d'approvisionnement en eau potable des îles, dossier sur lequel il travaillait encore, il y a peu, et en particulier sur le « Sealine », réseau sous-marin d'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles via la Tour Fondue.

Sa candidature a été retenue par M. Le Maire au regard de son profil de conducteur de projet. M. L'HENAFF indique, en effet, que M. Le Maire et M.BRUNEL ont une feuille de route ambitieuse pour l'ensemble des ports de la ville d'Hyères qu'il détaillera au cours des prochains conseils portuaires.

M. BRUNEL aborde l'ordre du jour.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Portuaire du 19 Novembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PORTS- PORT DU NIEL- PROJET DE DELIBERATION : REPRISE EN REGIE + RAPPORT DU MAIRE SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION

M.BRUNEL rappelle que la gestion du port du Niel a été déléguée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var depuis le 1er janvier 1969 pour une durée de 50 ans, puis prorogée par avenants successifs pour une durée cumulée de 3 ans.

En prévision de l'échéance initiale de la concession, deux modes de gestion étaient envisageables par la Commune pour la gestion de ce port : la régie ou la gestion déléguée sous forme de délégation de service public. Cependant, la procédure de mise en concurrence entreprise en ce sens a dû être déclarée sans suite, car la négociation avec l'unique candidat n'a pas permis de parvenir à un projet satisfaisant pour le port du Niel. Par conséquent, afin d'assurer la continuité du service public, la Commune doit envisager la reprise en régie du service.

L'ensemble des ports gérés par la Commune étant exploités dans le cadre de régies à seule autonomie financière, il est proposé d'appliquer le même type de gestion au Port du Niel.

M.BRUNEL propose au Conseil Portuaire d'émettre un avis sur la reprise en régie du Port du Niel et rappelle qu'un rapport de M. Le Maire est joint au projet de délibération. Mme SELLAOUI précise qu'il est réglementaire d'établir un rapport sur un projet de reprise en régie qu'il convient de présenter au Conseil Municipal. Celui-ci détaille également la prospective financière démontrant l'équilibre financier obligatoire à une régie.

Mme SELLAOUI acte en 4 points cette reprise du Port Du Niel :

- La reprise en régie à autonomie financière (homogénéisation avec les autres ports d'Hyères)
- La reprise du personnel
- La reprise de l'ensemble des biens
- La reprise des contrats en cours (soit en continuation, soit en résiliation)

Mme SELLAOUI insiste particulièrement sur le fait que les tarifs 2022 ne seront pas augmentés suivant l'engagement pris précédemment.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION DE LA REGIE ET VALIDATION DES STATUTS

Dans le cadre de la reprise en régie de l'activité du Port du Niel, M.BRUNEL rappelle que la réglementation impose de constituer une régie soumise aux dispositions du CGCT. Cette régie doit au moins disposer de l'autonomie financière conformément à l'article L.2221-4, comme expliqué dans le point précédent.

En conséquence, il convient de décider la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la Régie à autonomie financière du Port du Niel, d'en fixer les statuts et la dotation initiale au fonctionnement initial de la régie tels que remis par le délégataire au terme de la concession selon l'inventaire établi en date du 22/12/2020.

M.BRUNEL propose aux membres du conseil d'émettre un avis sur cette reprise en régie et la validation de ses statuts.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'EXPLOITATION

M.BRUNEL rappelle que, par délibération de juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné 7 représentants titulaires avec leurs 7 représentants suppléants pour siéger au sein des Conseils d'Exploitation des régies à autonomie financière des Ports SAINT-PIERRE – L'AYGAUDE – LA CAPTE –AUGUIER.

Par délibération présentée précédemment, il a été proposé la création de la régie à autonomie financière du Port du Niel et la validation des statuts.

Ces statuts régissent notamment la composition du Conseil d'exploitation qu'il convient de modifier compte tenu de la création du Conseil d'exploitation du port du Niel.

Il est proposé la composition suivante :

- **9** membres titulaires en qualité de représentants du Conseil Municipal désignés en son sein sur proposition du Maire ;
- **9** membres suppléants des représentants du Conseil Municipal désignés dans les mêmes conditions que les titulaires ;
- **7** représentants qualifiés dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques, désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire ;
- **7** suppléants des représentants qualifiés dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Il convient par conséquent d'actualiser la liste des membres des Conseils d'exploitation des Ports d'Hyères SAINT-PIERRE – L'AYGAUDE – LA CAPTE – AUGUIER, et de désigner les membres du Conseil d'exploitation du Port du Niel.

Mme SELLAOUI intervient pour préciser que le projet de délibération envoyé aux membres du conseil ne comportait que 8 titulaires et 6 suppléants.

Leur nombre a été revu à la hausse à la demande de M. HILY, président de la FVAN - Environnement, qui souhaitait la présence de sa Fédération aux conseils d'exploitation des ports d'Hyères.

Mme SELLAOUI rappelle que cette fédération a été scindée en 2 branches distinctes :

- La Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance (représentée par M. MAZZELLA et M. POLENZANI)

- La Fédération Varoise des Activités Nautiques Environnement (représentée par M.HILLY et Mme COLL)

Sur proposition de M. BRUNEL et avec l'accord de M. Le Maire, il a été décidé de la présence de ces 2 Fédérations au sein des conseils d'exploitation.

Suivant le CGCT, les élus siégeant à ce conseil doivent être majoritaires au regard du nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques. Il a donc été décidé de passer à 9 élus pour 7 représentants qualifiés.

M.BRUNEL propose de procéder aux désignations suivantes :

→Elus siégeant aux Conseils d'Exploitation des Régie à autonomie financière des Ports d'Hyères SAINT-PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER ET DU NIEL:

9 Titulaires

M. Jean-Luc BRUNEL
M. Philippe BERNARDI
M. Éric GIRARDO
M. Lionel COLIN
M. Francis ROUX
Mme Sophie MANA
M. Jean-Jacques FOUQUE
M. Sébastien FRATELLIA
M. François CORNILEAU

9 Suppléants

M. Frédéric LIBESSART
Mme Stéphanie VERDINO
M. Laurent CUNEO
M. Patrick MONPATE
Mme Isabelle MONFORT
Mme Marie-Paule PRESTAT
M. Marc CIRCOSTA
Mme Marie BARRUE
M. Olivier MICALLEF

→Personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques

(7 membres titulaires et 7 membres suppléants)

- Monsieur le Président de l'Association des usagers des ports d'Hyères ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Nautique du Port de L'AYGUADE ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers LA CAPTE – LES PESQUIERS ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société Nautique Port AUGUIER ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance PACA
- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – ENVIRONNEMENT, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des amis du Niel ou son représentant.

M.DURANDETTO indique que le représentant de la prud'homie des pêcheurs n'est pas listé. Mme SELLAOUI et M.BRUNEL expliquent qu'il s'agit là du Conseil d'exploitation alors que la prud'homie est présente au conseil Portuaire. M.SALSOU indique qu'il en est de même pour la Chambre de Commerce.

M.HILLY souhaite la confirmation de la nomination d'un titulaire et d'un suppléant. Mme SELLAOUI et M.BRUNEL le confirment en précisant que la présence de l'un ou de l'autre est nécessaire, mais pas des 2. Mme SELLAOUI précise qu'à la suite du Conseil Municipal, il sera demandé à chaque association ou fédération de désigner ses représentants (titulaire et suppléant). Un arrêté du Maire sera alors pris désignant nommément les membres du conseil d'exploitation des ports d'Hyères.

L'approbation de la désignation des membres est proposée. Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5–PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DU DIRECTEUR DES REGIES

M.BRUNEL, suite à la création de la régie à autonomie financière du Port du Niel, explique qu'elle sera administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal par un Conseil d'exploitation et son Président, ainsi qu'un Directeur.

Le Maire nomme le Directeur, après sa désignation par le Conseil municipal sur sa proposition, dans les conditions prévues au CGCT.

En application de ces dispositions, et en remplacement de l'actuel Directeur qui fait valoir ses droits à la retraite, M.BRUNEL propose de désigner Monsieur Cédric L'HENAFF en qualité de Directeur des régies susmentionnées.

Son recrutement sera opéré sur la base d'un contrat de droit public en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale.

M.BRUNEL sollicite l'avis du conseil sur la désignation de M. L'HENAFF en tant que Directeur de la régie du Port Du Niel. Aucune observation n'étant faite, M.BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

M.BRUNEL félicite M. L'HENAFF pour sa nomination et lui souhaite la bienvenue.

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : RECRUTEMENT EN CDI DE L'AGENT REPRIS

M.BRUNEL explique que, dans le cadre de la reprise en régie, la Commune est soumise à l'obligation de reprise du salarié (maître de port) précédemment affecté à titre principal à l'activité du Port du Niel.

La Commune est ainsi tenue de proposer à ce salarié le maintien des conditions salariales de son contrat de travail à durée indéterminée. Parallèlement, le fonctionnement et l'exploitation du port de plaisance du Niel relevant d'un service public industriel et commercial, le recrutement du salarié doit s'effectuer dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Au regard des obligations susmentionnées, M.BRUNEL propose au conseil d'émettre un avis sur :

- Le recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée,
- Le projet de contrat de travail ci-joint,

M.BRUNEL salue Mme BOUTIN qui va ainsi intégrer les services des Ports de la ville d'Hyères.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

M. L'HENAFF félicite Mme BOUTIN et lui souhaite la bienvenue.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES :

M.BRUNEL indique que 2 questions supplémentaires ont été ajoutées à l'ordre du jour à la demande du service de la Commande Publique et donne la parole à Mme SELLAOUI.

Mme SELLAOUI explique que le conseil Municipal n'aura lieu que le 19 Novembre, mais qu'en raison des élections consulaires de la CCI, il a été nécessaire d'avancer la date du conseil portuaire du Niel au mois d'Octobre.

Ce décalage a entraîné une communication tardive d'informations par la commande publique, au regard des délais de communication des différents projets de délibération imposés dans la procédure des conseils portuaires.

QUESTION 7-PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE- EVENEMENTIEL- ACQUISITION D'ILLUMINATIONS ET ACHAT DE MATERIEL POUR LA REPARATION ET LA RENOVATION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Mme SELLAOUI indique présenter ce projet de délibération pour avis au conseil portuaire du Port du Niel sans certitude sur son besoin d'y recourir. En effet, dans un souci de mutualisation des besoins, il a été décidé d'intégrer les ports de la ville d'Hyères aux marchés de la ville susceptibles de les intéresser.

Cette démarche est faite pour l'ensemble des ports d'Hyères et donc présentée également au Conseil du Port du Niel.

Le marché relatif à l'acquisition de motifs d'illuminations destinés aux illuminations festives et à l'achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en vue d'acquérir de nouveaux motifs d'illuminations, mais également du matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2022, ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois à date d'anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 15 000 euros TTC
- Maximum : 300 000 euros TTC

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – PORTS – TRAVAUX MARITIMES ET PRESTATIONS EN SITES MARITIMES ET FLUVIAUX - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Mme SELLAOUI présente ce marché relatif aux travaux et prestations en sites maritimes et fluviaux arrivant à échéance au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la récurrence de ces besoins, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaires afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ces marchés seront passés, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2022, ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un an, et renouvelables trois fois à la date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an. Cette procédure se compose des quatre lots séparés suivants :

Lot n° 1 : Prestations de géomètre – bathymétrie - plans topographiques et géo-détection des réseaux souterrains

Lot n° 2 : Travaux de dragage – recalibrage et terrassement

Lot n° 3 : Transport des matériaux de dragage

Lot n° 4 : Criblage et tri des matériaux

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

M.BRUNEL passe la parole aux membres de conseil pour les questions diverses.

1^{ère} point :

M.SALSOU se présente comme élu de la CCI et prend la parole au nom de son président M. Jacques BIANCHI, mais aussi de ses collaborateurs qui ont travaillé sur le dossier du Port Du Niel.

Intervenant pour la dernière fois en tant que gestionnaire, il précise qu'il est triste de quitter le port du Niel même si la CCI respecte le choix fait par la commune de la ville d'Hyères. M.SALSOU indique que cette reprise se fait dans la continuité et remercie de la confiance accordée pendant toutes ces années.

M.BRUNEL tient à souligner la qualité de la collaboration menée avec la CCI. Il tient à remercier à nouveau le président M.BIANCHI et toute son équipe pour le travail remarquable accompli au Port du Niel. M.BRUNEL, arbanais de naissance, rappelle que le port du Niel a une âme particulière et un affect partagé par tous.


M. BRUNEL assure que les services portuaires de la ville d'Hyères vont prendre soin de ce port pour le faire perdurer tout en conservant son caractère de site remarquable où il fait toujours bon vivre.

M.HILY souhaite associer sa fédération à ces remerciements à la CCI dont la collaboration a toujours été très ouverte aux propositions de sa fédération ou des associations.

M.BRUNEL termine en assurant que la reprise se fera dans la continuité.

Les questions diverses étant terminées, M. Brunel clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 14h40.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles

 M. Jean-Luc BRUNEL